Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_08-DE

Date de convocation :
01/06/2026
Date d'affichage :
01/06/2026

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Pouvoirs : 4
Absent : 1
Votants : 14

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin 2026 à 19 h 00 les membres du Conseil Municipal de la commune de la Chapelle aux Filtzméens, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, le 1er juin 2026, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11, L 2122-8 et L 2122-9 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. VIART Benoit, M. LAIGLE Sylvain, Mme PODPOVITNY Caroline, M. GUIGNARD Christophe, M. RIVIERE Arnaud, Mme ROUAULT Claude, M. DENIS Lionnel, Mme PLAINFOSSE Anaïs, M. JAULIN Jean-Baptiste, Mme DELAGE Gwenaëlle.

Etaient absents excusés avec pouvoirs :
Madame LAMOUR Mabel donne pouvoir à Monsieur GUIGNARD Christophe,
Madame LECAILLON Marion donne pouvoir à Madame PODPOVITNY Caroline,
Madame MERIL Mathilde donne pouvoir à Madame ROUAULT Claude,
Monsieur MORIN Yoann donne pouvoir à Madame DELAGE Gwenaëlle.

Était absent : Monsieur GRANGER Rodrigues.

Secrétaire de séance : Madame PLAINFOSSE Anaïs.

D2026-06-08 – Vente de livres issus du désherbage de la bibliothèque municipale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réorganisation de la bibliothèque municipale a eu lieu et qu'un grand tri de livres a eu lieu.

Dans le cadre des opérations de désherbage des collections de la bibliothèque, il est proposé d'organiser une braderie de livres et de fixer les tarifs de vente.

Le conseil municipal est invité à approuver l'organisation de cette vente ainsi que les tarifs ci-dessous, les recettes étant encaissées dans le cadre de cette vente selon les modalités comptables en vigueur.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de procéder régulièrement au désherbage des collections de la bibliothèque municipale ;

Considérant que les ouvrages retirés des collections peuvent être proposés à la vente au public ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

Envoyé en préfecture le 06/06/2026
Reçu en préfecture le 06/06/2026
Publié le
ID : 035-213500564-20260605-D2026_06_08-DE

- **DECIDE** d'organiser une braderie des ouvrages issus du désherbage de la bibliothèque municipale lors du réaménagement de la bibliothèque ;

- **FIXE les tarifs de vente comme suit :**
  - Livre en bon état : 2,00 € ;
  - Petit livre abîmé : 0,50 € ;
  - Livre abîmé : 1,00 € ;
  - Livre récent (moins de 10 ans) : 2,00 €.

- **ACCEPTE que cette délibération soit valable durant tout le mandat si des braderies sont à nouveau organisées ;**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision et à accomplir toutes les formalités nécessaires.**

Fait à la Chapelle-aux-Filtzméens,
Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Benoit VIART

